



**HAL**  
open science

## Discussion démographique d'une mesure des inégalités territoriales d'accès des diplômés de l'enseignement supérieur aux emplois de cadres en France et en Italie

Maria Carella, Jean-Francois Léger, Roberta Pace

### ► To cite this version:

Maria Carella, Jean-Francois Léger, Roberta Pace. Discussion démographique d'une mesure des inégalités territoriales d'accès des diplômés de l'enseignement supérieur aux emplois de cadres en France et en Italie. Ernesto Toma; Francesco D. d'Ovidio; Vittorio Nicolardi; Alessio Pollice; Nunziata Ribecco. *Metodi et analisi statistiche*, Università degli studi di Bari Aldo Moro, pp.67-88, 2019, 978-88-6629-055-1. halshs-02553504

**HAL Id: halshs-02553504**

<https://shs.hal.science/halshs-02553504v1>

Submitted on 6 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# Discussion démographique d'une mesure des inégalités territoriales d'accès des diplômés du supérieur aux emplois de cadres en France et en Italie<sup>1</sup>

Maria Carella<sup>1\*</sup>, Jean-François Léger<sup>2</sup>, Roberta Pace<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Università degli studi di Bari "Aldo Moro",

<sup>2</sup>Institut de démographie de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1

**Résumé:** En France, le calcul de deux indicateurs simples (les proportions de cadres et d'ouvriers-employés parmi les actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans) à l'échelle des arrondissements (330 unités territoriales) montre le lien qui existe entre, d'une part, l'augmentation de la proportion de diplômés du supérieur au sein de la population active et, d'autre part, la difficulté croissante et de plus en plus inégale selon les territoires de l'accès aux fonctions de cadres pour ces derniers. La mise en œuvre de cette méthode à l'échelle des 110 provinces italiennes révèle que c'est également le cas en Italie. Mais, sur le plan méthodologique, l'importance des migrations internes sud-nord révèle aussi la grande sensibilité des deux indicateurs utilisés aux migrations. Les résultats ne peuvent alors être correctement interprétés sans une analyse démographique des effets de sélection induits par les migrations. Toutefois, loin de fragiliser les résultats pour la France, la mise en évidence des limites de ces indicateurs les conforte au contraire.

---

\* Auteur correspondant : [maria.carella1@uniba.it](mailto:maria.carella1@uniba.it)

<sup>1</sup> Ce travail constitue l'un des axes d'un projet de recherche franco-italien associant l'université de Bari « Aldo Moro » et plusieurs institutions françaises (l'Institut national des études démographiques, l'Institut de démographie de l'université Panthéon Sorbonne-Paris 1 et l'université de Bordeaux) intitulé : « La métropolisation dans l'espace euro-méditerranéen, un modèle d'urbanisation en crise ? ». Ce projet a reçu en 2018 le soutien du programme Galilée dans le cadre du Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-italien. Il est mis en œuvre en Italie par l'Università Italo Francese (UIF) pour le compte du Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR) et en France par les ministères en charge des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).

**Mots-clés:** Conversion des diplômes du supérieur sur le marché de l'emploi; Inégalités territoriales; France ; Italie.

**Riassunto:** In Francia, l'analisi di due semplici indicatori (la percentuale dei dirigenti e quella degli impiegati-operai tra i laureati in età 25-54 anni) effettuata a livello di *arrondissements* (raggruppamenti composti da 330 unità territoriali) mostra l'esistenza di una relazione tra l'aumento della percentuale di laureati tra la popolazione attiva e la crescente difficoltà che i medesimi incontrano nell'accesso al ruolo di dirigenti. La stessa metodologia adattata alle 110 province italiane rileva che tali evidenze si rinvergono anche in Italia. Tuttavia, nel contesto italiano, l'importanza delle migrazioni interne nella direttrice sud-nord evidenzia l'elevata sensibilità dei due indicatori utilizzati rispetto alla mobilità territoriale. I risultati non possono essere dunque correttamente interpretati senza ricorrere ad un'analisi demografica che valuti gli effetti di selezione indotti dalle migrazioni. Di fatto, l'analisi comparativa tra Italia e Francia, pur evidenziando i limiti di questi indicatori, non indebolisce i risultati osservati per la Francia, ma al contrario li rafforza.

**Key-words:** conversione delle qualifiche terziarie nel mercato del lavoro; Disuguaglianze territoriali; Francia; Italia.

## 1. Introduction

Dans tous les pays européens, la proportion de personnes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau tertiaire) ne cesse d'augmenter d'une génération à une autre (Eurostat, 2019). Par exemple, en France, en 1993, 21 % des personnes âgées de 30-34 ans avaient obtenu un diplôme de niveau tertiaire ; en 2018, c'est le cas de près de 46 % de cette même tranche d'âges. En d'autres termes, en France, d'une génération à l'autre (25 ans en démographie), les diplômés de l'enseignement supérieur sont presque devenus majoritaires. D'une certaine manière, aujourd'hui, en France, avoir un diplôme de niveau tertiaire est devenu la norme. Cette situation n'est pas rare en Europe : c'est le cas en Irlande, au Luxembourg et en Suède où plus d'une personne âgée de 30-34 ans sur deux est diplômée de niveau tertiaire ; et le seuil des 50 % est presque atteint aux Pays-Bas, au Danemark, au Royaume-Uni et en Belgique.

Sur le plan social et culturel, ce mouvement peut légitimement être considéré comme un progrès. Sur le plan professionnel, un diplôme de l'enseignement supérieur réduit également considérablement les risques de chômage. Ainsi, selon Eurostat (2019), au sein de la zone Euro, le taux de chômage des actifs âgés de 25-64 ans est de 4,8 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur, de 6,6 % pour ceux qui ont atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de 14,1 %

pour tous les autres. Mais un diplôme de l'enseignement supérieur assure-t-il l'accès à un emploi correspondant à ce niveau de formation, c'est-à-dire une fonction de cadre ou/et une profession intellectuelle supérieure ? N'y-a-t-il pas un risque à ce que l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ne se traduise par une augmentation de la proportion d'actifs diplômés de niveau tertiaire à occuper des emplois déclassés par rapport à leur formation ? Et ce risque est-il équivalent, au sein même des pays, quel que soit le territoire de résidence ?

Ces questionnements ont fait l'objet d'une première recherche exploratoire en France (Léger, 2014) dont les principales conclusions sont rappelées dans la deuxième section de cet article. Comme on le précisera davantage, ce premier travail met en évidence l'accentuation des inégalités territoriales au profit des métropoles françaises. Mais qu'en est-il ailleurs, et plus précisément dans les pays européens du bassin méditerranéen ? Avant de décliner l'approche mobilisée pour la France à l'ensemble des pays de la zone euro-méditerranéenne, nous avons souhaité tester cette démarche sur un pays ayant connu ces dernières années une croissance forte de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur et présentant une armature urbaine sensiblement différente de celle de la France. L'Italie s'est imposée comme premier choix, et ce d'autant plus qu'il est possible de s'appuyer, sur le plan méthodologique, sur un solide appareil statistique national. Ce travail a conduit pour l'Italie à des résultats inattendus (section 3) qui ont entraîné un questionnement des indicateurs mobilisés dont l'intérêt ne peut faire l'économie d'une discussion démographique (section 4 de l'article). Au final, cette démarche comparative a permis, d'une part, de souligner la singularité de l'Italie par rapport à la France et, d'autre part, de préciser les caractéristiques de l'effet de la métropolisation sur les inégalités territoriales en France.

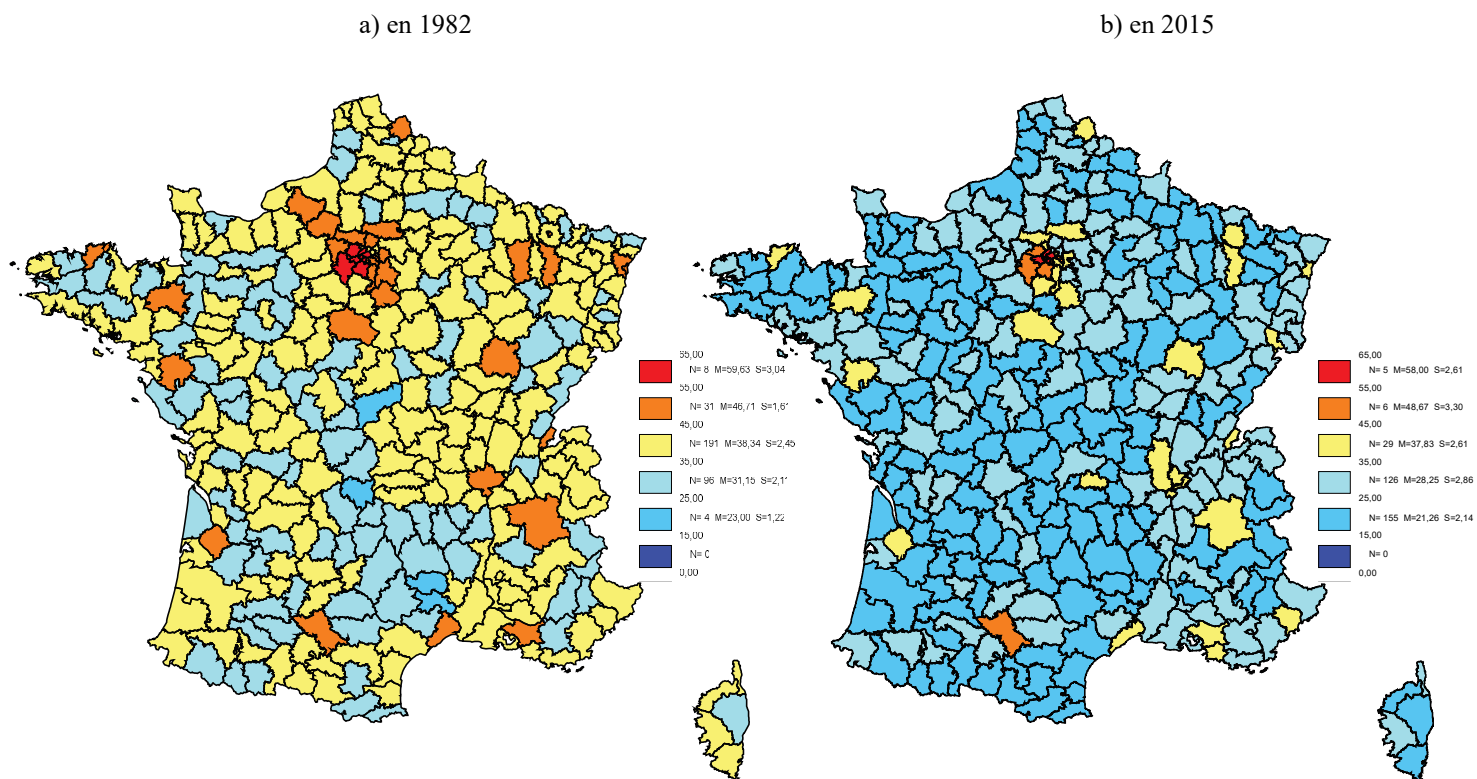
## **2. En France, pour devenir cadre, les métropoles constituent un horizon résidentiel quasiment incontournable**

En France, la politique de massification de l'enseignement supérieur s'est logiquement traduite par une augmentation de la proportion de personnes actives diplômées de l'enseignement supérieur : entre 1982 et 2015, la part de la population active âgée de 25-54 ans ayant un diplôme de niveau tertiaire a ainsi triplé, passant de 13 % à 41 %. En une trentaine d'année, le renouvellement complet de la population active âgée de 25-54 ans (30 générations) s'est donc accompagnée d'une profonde transformation de son niveau d'éducation. Alors que les actifs diplômés de

l'enseignement supérieur étaient nettement minoritaires au début des années 1980 (à peine plus d'un actif sur dix), ils composent aujourd'hui le groupe d'actifs le plus représenté (quatre actifs sur dix). Cette évolution s'est produite alors que dans le même temps la population française continuait de bénéficier d'une croissance démographique soutenue. De ce fait, non seulement la part des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté, mais leur effectif a lui aussi connu une croissance importante : en 1982, on dénombrait 2,1 millions d'actifs âgés de 25-54 ans diplômés de l'enseignement supérieur sur 16,7 millions d'actifs de cette tranche d'âges ; en 2015, il y a 9,1 millions d'actifs de cette catégorie d'âges diplômés de l'enseignement supérieur sur 22,3 millions d'actifs âgés de 25-54 ans. De ce fait, tandis que la proportion de diplômés de niveau tertiaire parmi les actifs âgés de 25-54 ans a triplé en plus de trente ans, leur effectif a quant à lui été multiplié par 4,3 !

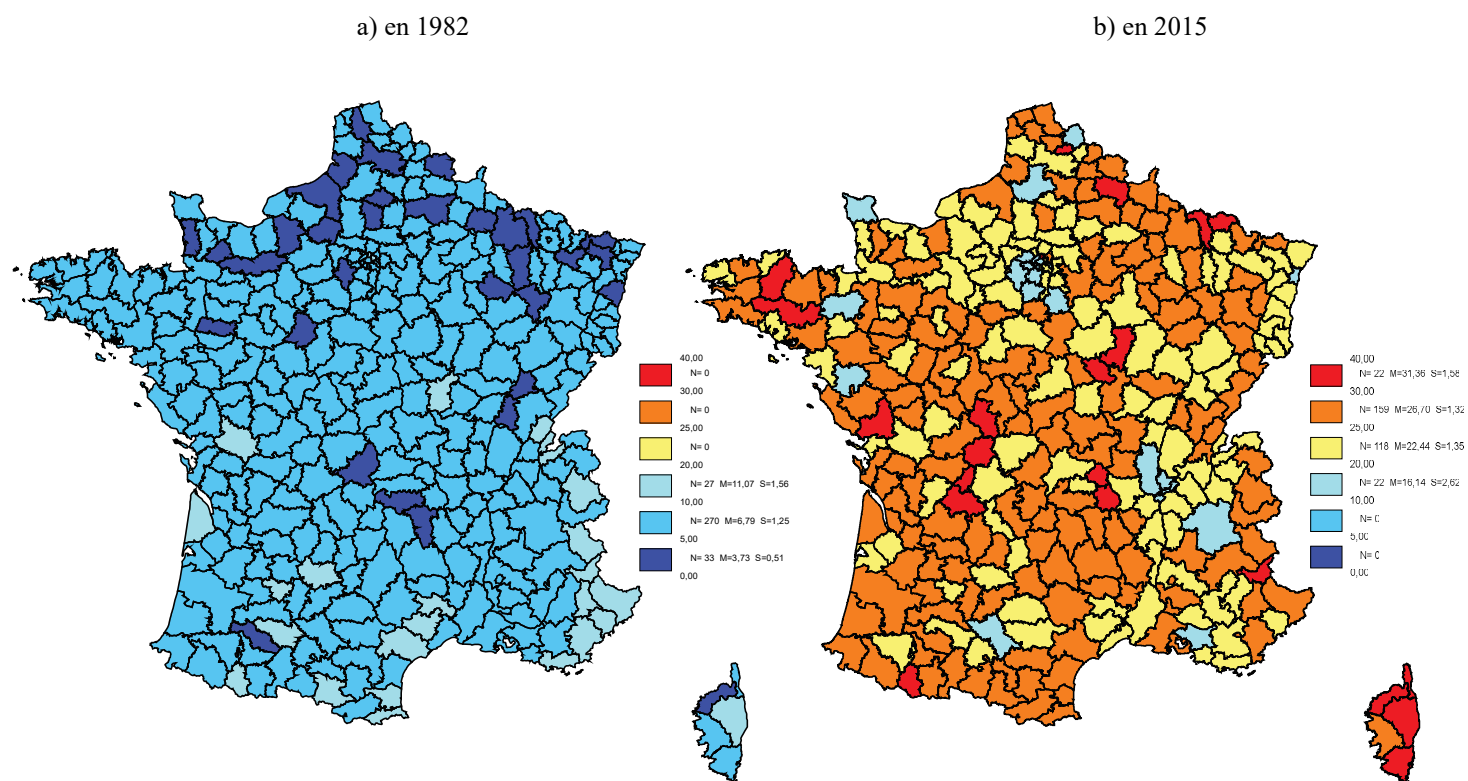
Cette progression a toutefois son revers. En effet, dans le même temps, le nombre de cadres âgés de 25-54 ans a seulement été multiplié par 2,4, passant de 1,6 million à 3,9 millions. Cette croissance très différente des nombres de diplômés de l'enseignement supérieur et des emplois qui leur sont en principe destinés a durci la compétition pour l'accès à ce type d'emploi. Là où, pour 10 cadres, on dénombrait 13 diplômés de niveau tertiaire, on en compte 23 en 2015. Dans ce contexte, à mesure que la proportion de diplômés d'actifs de l'enseignement supérieur augmentait, la proportion de cadres parmi eux ne cessait de diminuer, passant de 45 % en 1982 à 36 % en 2015. Pire, dans le même temps, la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur a triplé en plus de trente ans (de 7 % en 1982 à 21 % en 2015). De ce fait, aujourd'hui, s'il y a plus de diplômés de l'enseignement supérieur, la conversion d'un diplôme de niveau tertiaire est de plus en plus difficile et les risques de déclassement professionnel plus élevés. Par ailleurs, le calcul de ces deux indicateurs (proportions de cadres et d'ouvriers-employés parmi les actifs âgés de 25-54 ans diplômés de l'enseignement supérieur) à une échelle infra-nationale révèle le fossé qui s'est creusé entre, d'un côté, Paris et les principales métropoles régionales françaises et, de l'autre, le reste de la France (cartes 1 et 2).

**Cartes 1.** Proportions (en %) de cadres parmi les actifs âgés de 25-54 ans ayant un diplôme de niveau tertiaire



Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2015. Carte : fait avec Philcarto. Calculs : auteurs.

**Cartes 2.** Proportions (en %) d'ouvriers-employés parmi les actifs âgés de 25-54 ans ayant un diplôme de niveau tertiaire



Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2015. Carte : fait avec Philcarto. Calculs : auteurs.

Certes, en 1982, c'est déjà dans les grandes métropoles du pays que les diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus nombreux, en valeur comme en proportion, à occuper des fonctions de cadre (carte 1a). Mais à l'exception de quelques territoires (notamment dans le massif central), quasiment partout en France la proportion de cadres parmi les diplômés de l'enseignement supérieur dépasse les 35 %. Ce n'est plus le cas, loin de là, en 2015 (carte 1b). Cette proportion n'est en effet plus atteinte que dans les principales métropoles régionales de France et très largement dépassée seulement à Paris et dans sa région. La cartographie de cet indicateur révèle à quel point les activités très qualifiées de niveau tertiaire sont localisées dans un nombre réduit de territoires qui correspondent quasiment tous à ceux des plus grandes villes de France, au premier rang desquelles se trouvent Paris et la région Île-de-France.

L'affirmation de cette dichotomie métropoles/reste de la France apparaît encore plus nettement avec la cartographie du second indicateur, la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (cartes 2). En 1982, partout en France, le risque de déclassement professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur était faible. Dans plus de 300 des 330 arrondissements français, moins de 10 % des actifs diplômés de l'enseignement supérieur avaient une activité professionnelle nettement déclassée par rapport à leur niveau de formation (carte 2a). Dit autrement, le déclassement professionnel des diplômés de niveau tertiaire était résiduel partout en France au début des années 1980. Trente-cinq ans plus tard, en 2015, il n'y a plus qu'en région parisienne et, là encore, dans les plus grandes villes françaises qui concentrent les emplois de cadres et les professions intellectuelles supérieures (Van Puymbroeck, 2010) que la proportion de diplômés de niveau tertiaire exerçant une activité d'ouvrier-employé demeure résiduelle (carte 2b).

L'augmentation du nombre et de la proportion de personnes d'une même génération qui accèdent à l'enseignement supérieur ne s'est donc pas traduite par un accès plus aisé aux fonctions auxquelles les formations de niveau tertiaire préparent en principe. Ce phénomène s'est concrétisé non seulement par une compétition plus forte entre les diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi par l'affirmation d'une compétition territoriale. Celle-ci a largement profité aux métropoles : elles ont en effet bénéficié de la localisation concentrée des grands établissements d'enseignement supérieur mais aussi de politiques publiques qui ont délibérément favorisé depuis de nombreuses années les synergies entre la formation, la recherche et les entreprises dans les principales villes françaises qui étaient déjà les



plus avancées dans ce domaine<sup>2</sup>. Toutefois, depuis quelque temps, de nombreuses voix (universitaires, experts) se font entendre, notamment dans les médias (par exemple récemment l'économiste Olivier Bouba-Olga<sup>3</sup>), pour dénoncer ou seulement mettre en question « l'idéologie métropolitaine » (Dumont, 2015).

Voilà, à grands traits, le constat que l'on peut dresser pour la France à partir de la mise en œuvre d'indicateurs statistiques simples<sup>4</sup>. Peut-on généraliser ce constat et de ce fait mettre en question, à l'échelle européenne, la pertinence de vouloir diplômer toujours plus de personnes au sein des générations ? Une approche comparative s'est donc imposée pour apporter quelques éléments de réponse supplémentaires.

## **2. En Italie, des inégalités qui profitent...aux provinces du Mezzogiorno : une illusion statistique !**

Le choix de comparer la situation française à celle de l'Italie se fonde sur plusieurs raisons. La première est que l'augmentation notable au sein de chaque génération de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est plus récente qu'en France. Aujourd'hui, la proportion de diplômés de niveau tertiaire en Italie parmi les 30-34 ans est la plus faible parmi les pays de l'union européenne, mais c'est en Italie que la croissance de cette proportion a été la plus forte depuis vingt-cinq ans : elle a plus que triplé entre 1993 et 2018 (de 8 % à 28 %) (ISTAT, 2019). La deuxième est que l'armature urbaine en Italie est bien différente de celle de la France. Tandis qu'en France elle est de type macrocéphale (Paris concentre toutes les fonctions supérieures), l'Italie est de son côté bicéphale (Rome ; Milan) et il existe aussi plusieurs grandes villes notables au plan européen (Bologne, Florence, Gênes, Naples, Turin, Venise). Mais, surtout, il existe un réseau très dense (surtout au nord) de plus d'une centaine de villes de 30 000 à 200 000 habitants, souvent actives, bien équipées et qui accueillent des fonctions supérieures (universités,

---

<sup>2</sup> L'une des dernières, datant de 2014, la loi MAPTAM est particulièrement explicite : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles. Comme si la modernisation de l'action publique territoriale ne pouvait être conçue sans affirmer dans le même temps le rôle des métropoles....

<sup>3</sup> Olivier Bouba-Olga : “Les critères pour définir les territoires qui se portent bien sont à réinterroger », *Le Monde.fr*, Propos recueilli par Catherine Quignon. Publié le 08 septembre 2019 à 16h15. Mis à jour le 11 septembre 2019 à 14h55.  
[https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/09/08/olivier-bouba-olga-les-criteres-pour-definir-les-territoires-qui-se-portent-bien-sont-a-reinterroger\\_5507911\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/09/08/olivier-bouba-olga-les-criteres-pour-definir-les-territoires-qui-se-portent-bien-sont-a-reinterroger_5507911_3234.html)

<sup>4</sup> Pour une analyse plus détaillée, cf. Léger, 2014.

sièges sociaux de grandes entreprises, etc.) (Delpirou, Rivière, 2013). Ce maillage urbain explique la distribution plus équilibrée des cadres sur tout le territoire : ainsi, en Italie en 2011, le dernier décile des provinces les plus peuplées accueillent 37 % des cadres âgés de 25-54 ans, tandis qu'en France, les 10 % des arrondissements les plus peuplés concentrent 57 % des actifs de cette catégorie. Les indices de Gini résument bien ces concentrations spatiales inégales des cadres sur le territoire : il est de 0,47 en Italie en 2011 et de 0,67 en France à la même époque. Il y a en revanche en Italie une ligne de partition spécifique : celle qui distingue le nord du sud du pays. L'hypothèse de travail qui a sous-tendu notre travail était donc de voir si l'augmentation du nombre et de la part de diplômés au sein des générations se traduisait aussi par un accroissement des inégalités spatiales, dans un contexte géographique différent et alors que ce processus de massification de l'enseignement supérieur, qui n'en est encore certes qu'à ses débuts, a connu une accélération considérable depuis le début des années 1990. Ce travail s'est avéré difficile à mettre en œuvre sur le plan méthodologique et il a aussi révélé les limites des indicateurs utilisés pour la France tout en confirmant néanmoins (et heureusement !) l'intérêt.

### ***3.1 Quelques précisions méthodologiques sur la construction d'indicateurs comparables à ceux de la France***

Ce travail s'appuie principalement sur l'analyse d'indicateurs simples : la proportion de cadres parmi les actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans, qui mesure la part de diplômés qui accèdent à un emploi correspondant à leur niveau de formation ; celle d'ouvriers-employés parmi ces mêmes actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans, qui indique de son côté la proportion de ces diplômés qui occupent une position professionnelle déclassée par rapport à leur niveau de formation. Ces indicateurs sont analysés pour chaque pays dans le temps et dans l'espace. Ce travail a d'abord été initié pour la France avant d'être adapté au cas de l'Italie. Les choix méthodologiques ont donc été largement déterminés par les données disponibles en France. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en France l'organisme de référence pour la production et la diffusion de données quantitatives. Il diffuse notamment librement sur son site internet fichiers détails et bases de données agrégées à des échelles géographiques variées. Un travail d'harmonisation des données a notamment été fait par l'Insee afin d'assurer la cohérence historique de nombreux indicateurs. C'est ainsi que l'on dispose à l'échelle de la commune des effectifs de personnes âgées de 25-54 ans selon le niveau agrégé du plus haut niveau de diplôme obtenu et la profession et catégorie so-

ciale occupée (ou occupée lors du dernier emploi pour les chômeurs) à chaque recensement depuis 1968 (1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et chaque année depuis 2006). Cette catégorie d'âges restreinte a l'avantage de rassembler la plus grande partie de la population active. Sa réduction à 30 générations présente aussi l'intérêt de mesurer les évolutions entre deux groupes de générations complètement distincts du point de vue de l'objet de notre problématique. Il permet ainsi de confronter les actifs âgés de 25-54 ans du début des années 1980 à ceux des années 2010 (deux ensembles disjoints du point de vue générationnel) : c'est en effet au cours des années 1980 que le nombre de bacheliers puis le nombre d'étudiants a commencé d'augmenter de manière importante en France, ce qui a commencé de changer la composition de la population active ; d'autre part, au tout début des années 1980 a été initiée en France une politique de déconcentration et de décentralisation destinée notamment à rééquilibrer le pouvoir entre les administrations centrales à Paris et territoriales en province.

C'est sur la base de ces choix pour la France que nous avons essayé de construire des données comparables pour l'Italie. Mais l'application de cette démarche au cas de l'Italie a rencontré deux difficultés qui altèrent la comparaison entre ces deux pays<sup>5</sup>.

La première est liée aux nomenclatures sociales et professionnelles, sensiblement différentes entre les deux pays. Plutôt que de tenter de reconstruire des modalités au contenu strictement identique, nous avons préféré mobiliser celles qui, du point de vue de notre objet, faisaient sens dans chaque pays : pour les cadres, il s'agit des fonctions et emplois auxquelles destinent « normalement » les formations d'enseignement supérieur<sup>6</sup> ; pour les ouvriers-employés, nous avons réuni les fonctions et emplois qui, occupés par des diplômés du supérieur, traduiraient un net déclassement professionnel<sup>7</sup>. Afin d'opposer nettement ces deux groupes sociaux (cadres d'un côté, ouvriers-employés de l'autre), certaines catégories socio-professionnelles qui peuvent réunir dans des proportions non négligeables diplômés du supérieur, bacheliers et non bacheliers ont été exclues de notre champ

---

<sup>5</sup> En Italie l'accès aux statistiques du recensement est beaucoup plus restreint et il nécessite un accord préalable avec l'Institut national de la statistique italien (Istat).

<sup>6</sup> Pour l'Italie, il s'agit des catégories suivantes : Activité d'organisation, technique, intellectuelle, scientifique ou artistique à spécialité élevée ; Gestion d'une entreprise ou direction de structures organisationnelles complexes publiques ou privées.

<sup>7</sup> Ces catégories sont les suivantes : Travail ouvrier ou de service non qualifié ; Affecté à des installations fixes de production, à des machines, des lignes de montage ou à la conduite de véhicules ; Activité ouvrière non qualifiée ; Activité de vente publique ou de service à la personne ; Emploi subalterne de bureau.

d'étude : il s'agit principalement des professions intermédiaires (par exemple les techniciens supérieurs qui peuvent être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court – bac+2 -, mais aussi être des non-diplômés du supérieur ayant bénéficié de promotions sociales), les artisans et commerçants, les agriculteurs et les militaires.

La deuxième difficulté concerne le découpage infra-national différent adopté pour la France et l'Italie. Pour la France nous avons adopté l'arrondissement qui est une entité administrative infra-départementale (3 à 4 par département) dont le nom correspond à la ville principale qui concentre les fonctions administratives (sous-préfecture ou préfecture quand le chef-lieu de l'arrondissement est aussi celui du département). On en compte environ 330 en France métropolitaine, leur nombre pouvant varier au gré des rares réaménagements territoriaux locaux. Sur le plan statistique, ces arrondissements présentent l'intérêt de scinder la France en un nombre suffisamment important d'unités spatiales permettant de distinguer les bassins de vie des métropoles, des villes grandes, moyennes et petites et ceux de type rural, tout en pouvant pour chacun d'eux s'appuyer sur des effectifs suffisamment importants pour produire des statistiques descriptives robustes. En Italie, de telles circonscriptions n'existent pas. En revanche, on peut s'appuyer sur les provinces (110) qui présentent les mêmes avantages que les arrondissements français pour l'étude des disparités spatiales. Malheureusement, il n'a pas été possible, avec les données dont nous disposons, de construire des indicateurs au croisement du niveau de diplôme et de la catégorie sociale pour les années 1981 et 1991 en raison de changements de la nomenclature professionnelle. Pour l'Italie, les évolutions sont donc appréhendées à partir d'une comparaison entre les données des recensements les plus récents (2001 et 2011). Mais compte tenu du retard dans le temps de la croissance significative de la part de diplômés parmi les actifs en Italie, la comparaison des données pour les années 2001 et 2011 à l'échelle des provinces n'empêche pas de dégager des grandes lignes d'évolution spatiale. Dans tous les cas, en dépit des difficultés méthodologiques rencontrées pour assurer une comparaison entre la France et l'Italie, les évolutions constatées sont telles qu'elles permettent de dégager des constats solides, bien qu'a priori curieux.

### ***3.2 Des résultats sans surprise au niveau national mais des évolutions inattendues à l'échelle des provinces***

Comme en France, la croissance de la proportion et du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur s'est traduite en Italie par un recul de la qualité de la conversion des diplômes de ce niveau sur le marché de l'emploi. En effet, en 10 ans, la

proportion de cadres parmi les actifs âgés de 25-54 ans ayant un diplôme de niveau tertiaire a chuté de 15 points de pourcentage, passant de 70 % en 2001 à 55 % en 2011. De manière symétrique, la proportion d'ouvriers-employés parmi les actifs âgés de 25-54 ans diplômés du supérieur a augmenté, passant dans le même temps de 7 % à 19 %. Ces évolutions confirment donc l'hypothèse selon laquelle l'augmentation du niveau de qualification des actifs se concrétise par un renforcement de la concurrence entre diplômés de l'enseignement supérieur, comme un certain nombre de travaux l'ont aussi montré (Borghans et De Grip, 2000 ; Eurofound, 2014). De ce fait, si faire des études réduit les risques de chômage, cela ne garantit pas de trouver un emploi correspondant à son niveau de formation. Et cela conduit assez logiquement un certain nombre de diplômés de l'enseignement supérieur à occuper des emplois incontestablement déclassés par rapport à leur formation (voir aussi : Argentin et Ballarino, 2014 ; Ballarino et Scherer, 2013).

Un examen plus attentif de ces chiffres surprend tout de même un peu. En 2011, 19 % des actifs italiens âgés de 25-54 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit deux fois moins qu'en France en 2015 (41 %). De plus le ratio entre le nombre de diplômés du supérieur et le nombre de cadres âgés de 25-54 ans est beaucoup plus favorable en Italie qu'en France (12 diplômés du supérieur pour 10 cadres en Italie en 2011 tandis que ce ratio est de 23 en France en 2015). Il est donc logique, dans ces conditions, qu'en Italie les diplômés du supérieur soient plus nombreux, en proportion, à occuper un emploi correspondant à leur niveau de formation qu'en France (55 % contre 36 %<sup>8</sup>). En revanche, toujours pour les mêmes raisons, il est curieux que la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur soit en Italie déjà très proche de celle de la France (19 % contre 21 %). Les périmètres sensiblement différents des catégories sociales mobilisées pour ces deux pays peuvent expliquer ce résultat un peu inattendu. Il est en effet possible que celui des ouvriers-employés en Italie soit un peu plus large que celui de la France. Toutefois, en dépit de ces quelques réserves quant à la stricte comparabilité des données françaises et italiennes, le constat demeure le même : dans un contexte où le nombre de diplômés du supérieur augmente bien plus vite que le nombre d'emplois correspondant à leur niveau de formation, de plus en plus

---

<sup>8</sup> Cet écart est vraisemblablement surestimé. En effet, le périmètre des cadres est plus restrictif en France. Il n'intègre pas, en effet, les chefs d'entreprise qui sont agrégés sur le plan statistique avec les commerçants et les artisans. De ce fait, la proportion de 36 % sous-estime la réalité tout en proposant un ordre de grandeur robuste compte tenu du poids statistique faible des chefs d'entreprise dans la population active française.

d'actifs diplômés sont contraints d'occuper des fonctions qui ne leur sont, a priori, pas destinées.

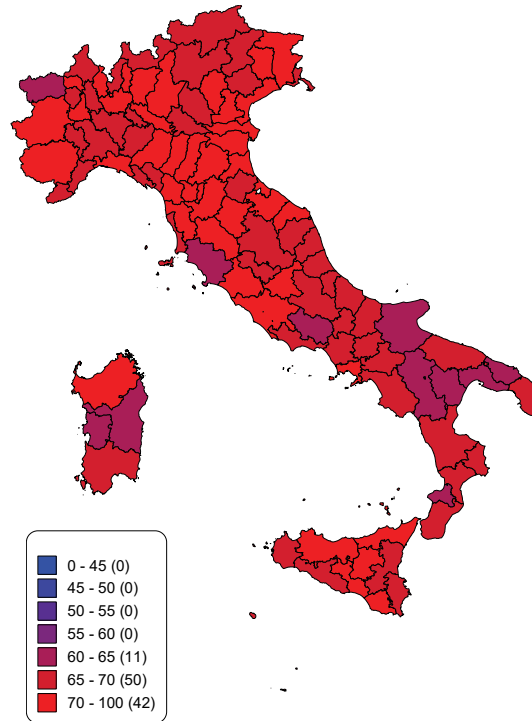
À l'échelle des provinces, les constats auxquels ces mêmes indicateurs conduisent sont en contradiction avec ce que l'on sait des inégalités territoriales, en particulier celles qui opposent le nord et le sud du pays. Depuis le début des années 1970, la valeur du produit intérieur brut (PIB) par habitant en parité de pouvoir d'achat dans le sud correspond en effet à seulement 70 % de celle des régions du centre et du nord (Bonifazi, 2015). On devrait donc s'attendre à ce que la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur soit plus élevée dans les provinces du nord tandis que c'est dans celles du Mezzogiorno que la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur devrait être la plus importante. Ce n'est pas tout à fait ce qui est observé en 2001 (cartes 3) et encore moins en 2011 (cartes 4).

Certes, au début des années 2000, c'est bien dans les régions du nord, les plus riches du pays, que la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur est en moyenne la plus élevée (carte 3a). Dans toutes les régions de la moitié nord à l'exception du Val d'Aoste (Piémont, Emilie-Romagne, Frioul Vénétie Julienne, Vénétie, Lombardie, Toscane et Ligurie), cette proportion est supérieure ou égale à la moyenne nationale (70 %). À cette échelle régionale, les écarts restent relativement faibles mais nets (de 73 % dans le Piémont à 63 % en Basilicate). Au sein des régions du Nord, toutes les provinces ne présentent toutefois pas une proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur de niveau tertiaire supérieur à la moyenne nationale. Mais les écarts restent relativement faibles sauf dans de très rares cas.

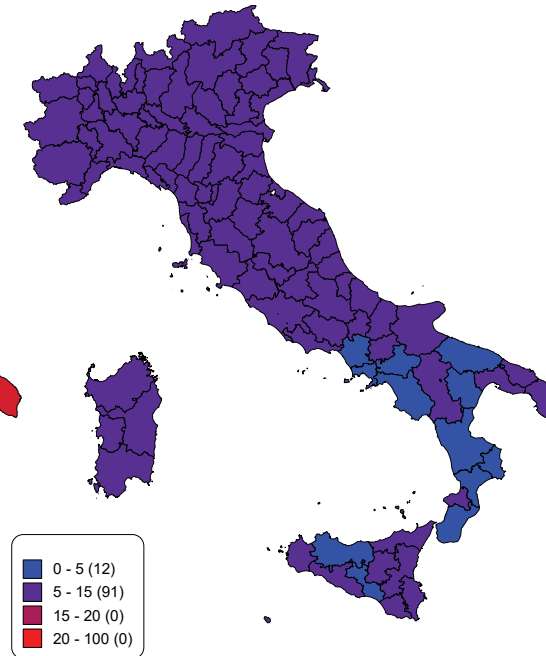
En 2001, les écarts entre les valeurs régionales extrêmes de la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur sont également réduits (de 5 % en Campanie à 10 % dans le Val d'Aoste). C'est aussi le cas à l'échelle des provinces (de 3 % dans la province de Caserte en Campanie à 11 % dans celle de Savone en Ligurie). Mais la spatialisation de cet indicateur réserve une première surprise : c'est dans les régions les plus au sud du pays que les valeurs sont les plus faibles (carte 3b) ! En d'autres termes, alors que c'est dans le sud du Mezzogiorno que les diplômés du supérieur ont le moins de chance d'exercer un métier correspondant à leur niveau de formation, c'est aussi là qu'ils sont les moins nombreux en proportion à occuper une fonction professionnelle nettement déclassée. En Campanie, en Calabre, en Basilicate, dans les Pouilles et en Sardaigne, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (7 %). Dans les régions du nord, seul le Piémont présente un tel bilan.

**Cartes 3.** Des inégalités territoriales de conversion des diplômes de l'enseignement supérieur sur le marché du travail modérées en 2001

a) Pourcentage de cadres parmi les actifs diplômés du supérieur



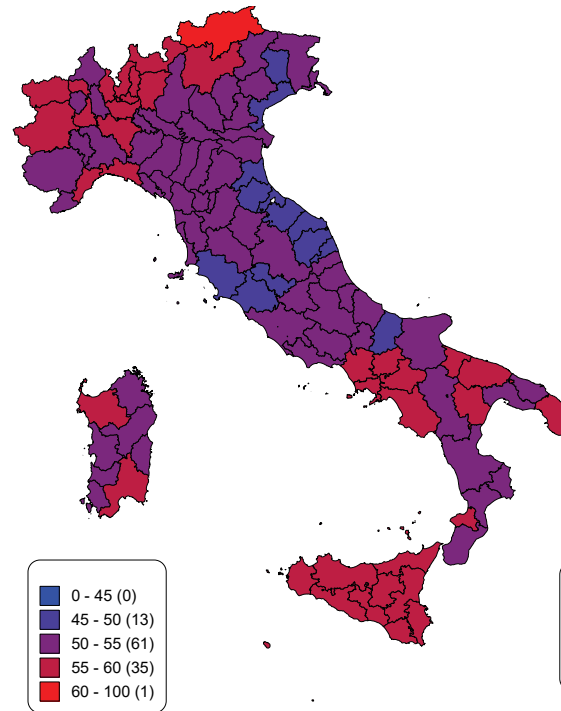
b) Pourcentage d'ouvriers-employés parmi les actifs diplômés du supérieur



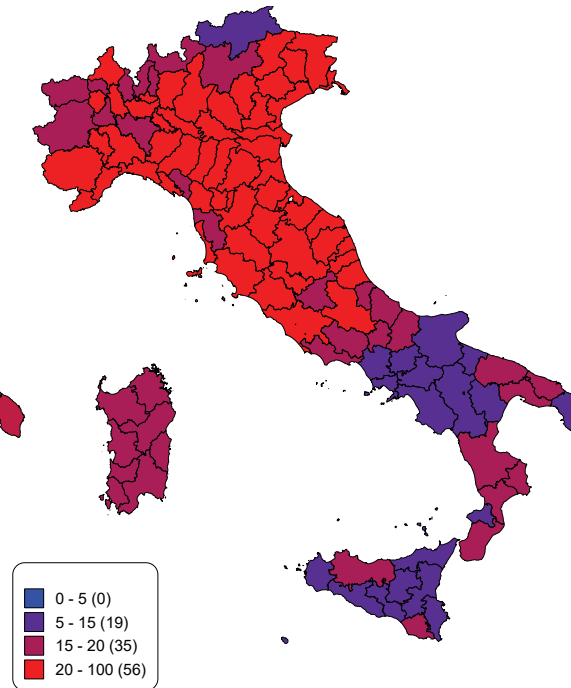
Source : Istat, recensements de la population. Calculs : auteurs.

**Cartes 4.** Des inégalités territoriales de conversion des diplômes de l'enseignement supérieur sur le marché du travail plus marquées en 2011

a) Pourcentage de cadres parmi les actifs diplômés du supérieur



b) Pourcentage d'ouvriers-employés parmi les actifs diplômés du supérieur



Source : Istat, recensements de la population. Calculs : auteurs.



Comme en France, la poursuite de l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur a exercé une pression croissante sur l'accès aux fonctions de cadres pour les diplômés du supérieur, cependant qu'elle a augmenté les risques de déclassement professionnel. À l'échelle infra-nationale, alors que cette proportion était en Italie partout supérieure à 60 % en 2001, dix ans plus tard aucune région ne présente un tel bilan. Et ce n'est plus le cas que d'une seule province (celle de Bolzano, dans le Trentin Haut-Adige) alors que c'était le cas de toutes les provinces dix ans plus tôt ! Mais surtout, en 2011, contre toute attente, des régions et des provinces du sud présentent des taux de cadres parmi les diplômés du supérieur parmi les plus élevés du pays : par exemple, les Pouilles sont en 2011 au « même » niveau que le Piémont (55 %), tandis que dix ans plus tôt près de 10 points de pourcentage séparaient ces deux régions (respectivement 66 % et 73 %). Le même constat peut être fait à l'échelle des provinces (carte 4a) : alors que dans celle de Turin, la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur a perdu 20 points (de 76 % en 2001 à 56 % en 2011), dans la province de Bari la chute a été plus mesurée (de 67 % à 56 %). Rappelons que ce rattrapage statistique a eu lieu alors que l'écart de PIB en parité de pouvoir d'achat entre les régions du nord et du sud est demeuré remarquablement constant sur toute la période (Svimez, 2013).

Mais c'est la cartographie des proportions d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur qui est la plus étonnante. On observe très nettement une ligne de partition du pays qui sépare les moitiés nord et sud. Mais c'est dans le Mezzogiorno que la situation semble la moins défavorable aux actifs diplômés de l'enseignement supérieur : ce sont en effet dans les provinces de Campanie, des Pouilles ou encore de Basilicate que le proportion d'actifs diplômés du supérieur occupant un emploi déclassé atteint en 2011 ses niveaux les plus faibles : 13 % dans les provinces de Foggia et Caserte par exemple, 14 % dans celle de Naples tandis que cet indicateur approche ou dépasse les 20 % dans les provinces de Rome, Milan, Turin, Gênes ou Bologne (carte 4b) ! En d'autres termes, contrairement à la France, selon les indicateurs utilisés, en Italie, ce n'est pas dans les principales métropoles du pays où une grande partie des opportunités professionnelles pour les diplômés de l'enseignement supérieur se concentrent que les chances d'accéder à un emploi de cadre sont a priori les plus grandes, mais dans les régions du sud, qui sont pourtant traditionnellement des régions d'émigration. Les migrations, précisément, constituent l'élément clé pour comprendre ces résultats inattendus.

#### **4. La démographie au secours de la statistique pour « renverser » la cartographie des inégalités spatiales**

Ces résultats et la lecture des cartes pour l'Italie ne peuvent être correctement appréhendés sans tenir compte des migrations internes, dont le mouvement historique dominant va du sud vers le nord (Bonifazi, 2017 ; Carella et Heins, 2018). Des travaux récents montrent que ces mouvements ne concernent pas seulement les ouvriers mais aussi les jeunes plus diplômés (Pugliese, 2015). E. Pugliese précise même que finalement, pour les migrants internes originaires des régions du sud de l'Italie, les choses ne sont guère différentes de celles vécues par leurs aînés ouvriers qui partaient avec leur « valise en carton » : aujourd'hui, « de nombreux diplômés du supérieur partent avec l'équivalent de la valise en carton, c'est-à-dire avec peu d'espoir, peu de sécurité et des chances très faibles de trouver un emploi stable et adapté au titre universitaire possédé » (Pugliese, 2015 : 34)<sup>9</sup>. La traduction statistique de ces mouvements migratoires produit des cartes en trompe l'œil : en 2001, alors que dans la moitié nord du pays la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur qui occupent un emploi de cadre est supérieure à celle de la moitié sud, c'est en revanche dans les régions les plus méridionales que la part de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé est la moins élevée.

Les migrations internes expliquent cet apparent paradoxe. Les diplômés du supérieur des régions du sud ont en effet la possibilité de tenter leur chance dans les régions du nord, ce qui réduit donc dans le sud la part de diplômés du supérieur occupant une fonction professionnelle déclassée par rapport au niveau de formation. Mais ces mêmes diplômés ne parviennent pas nécessairement à trouver dans les régions les plus riches du nord - où les opportunités sont plus nombreuses comme en attestent à la fois le plus grand nombre d'emplois de cadres mais aussi la proportion plus importante de diplômés qui occupent une position correspondant à leur niveau d'éducation tertiaire - une position professionnelle conforme à leur titre scolaire. Ils contribuent donc à exercer une pression démographique supplémentaire sur les emplois les plus qualifiés, ce qui tend à augmenter dans les régions d'accueil la proportion de cadres âgés de 25-54 ans déclassés mais aussi à diminuer la valeur de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur dans ces mêmes régions. En 2001, cela n'empêchait toutefois pas les régions du nord de

---

<sup>9</sup> « E il numero dei laureati che partono è aumentato, ma molti di loro partono con l'equivalente della valigia di cartone, cioè con poche credenziali, poca sicurezza e scarse possibilità di trovare un lavoro stabile e adeguato al titolo di studio posseduto. » (Pugliese, 2015:34).

présenter des taux de cadres parmi les diplômés du supérieur plus élevés que ceux des régions du sud, ce qui, compte tenu de l'effet des migrations internes sur la valeur de cet indicateur, révèle à quel point les opportunités professionnelles étaient bien supérieures dans le nord. Ce n'est plus le cas en 2011 : dans les régions du nord, non seulement la part de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé est supérieure à celle des régions du sud, mais la part de cadres parmi ces mêmes diplômés est également devenue inférieure à celle enregistrée, en moyenne, dans le sud du pays.

Ce n'est donc pas une amélioration relative de la conversion des diplômes du supérieur sur le marché de l'emploi dans les régions du sud qui explique ce renversement statistique mais la conjugaison de trois facteurs : l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur sur le marché du travail ; l'augmentation vraisemblable des flux migratoires du sud vers le nord ; la contraction des emplois de cadres dans les provinces des régions du nord. Ainsi, en 2011, on compte en Lombardie ou dans le Piémont moins de cadres âgés de 25-54 ans qu'en 2001 (le déficit en 10 ans est respectivement de 10 000 et 40 000 !). Les provinces du nord ne sont donc plus capables, en tout cas en 2011, d'absorber les effectifs croissants de diplômés du supérieur, à la fois ceux formés localement et ceux qui arrivent des provinces du sud. La déflation très forte de la part de cadres parmi les diplômés du supérieur dans les régions du nord et sa valeur inférieure à celle des régions du sud, traduisent donc une tension particulièrement importante sur le marché de l'emploi italien, y compris pour les diplômés du supérieur. Rappelons qu'en France, alors que les grandes métropoles du pays voient également de nombreux jeunes diplômés converger vers elles, les chiffres continuent de leur être très favorables.

Les migrations tendent à sélectionner les populations qui restent dans le sud, et qui sont celles qui parviennent à s'insérer dans de bonnes conditions localement. L'existence de ce « biais » démographique dans l'interprétation des données explique donc aussi que c'est dans les régions et province des régions du sud que la proportion de diplômés de niveau tertiaire déclassés est la plus faible : elle est par exemple en moyenne inférieure à 16 % en Basilicate, dans les Pouilles et en Calabre, tandis qu'elle atteint les 20 % en Lombardie et dans le Piémont qui accueillent ce « surplus » de diplômés dans un contexte local qui s'est de son côté durci. Au sein des régions, les valeurs prises par cet indicateur sont très homogènes. Les disparités spatiales suivent donc avant tout un axe nord-sud mais on ne note pas, en revanche, comme c'est le cas en France, de distinctions infra-régionales importantes. Dans le nord, la densité du maillage urbain et les facilités de communication

entre les différentes villes d'une même région favorisent les mobilités pendulaires et atténuent donc vraisemblablement les différences inter-provinciales au sein des régions.

## 5. Conclusion

La mise en œuvre de la méthode adoptée pour la France a permis de mettre en évidence la sensibilité des indicateurs statistiques utilisés aux effets de sélection inhérents aux mouvements migratoires, quand ces derniers sont importants. La cohérence des résultats produits par cette méthode pour la France avec la situation réelle du pays n'avait pas éveillé la moindre réserve méthodologique. Faut-il pour autant remettre en question les résultats produits pour la France ? Il est évident que la valeur des proportions à l'échelle des arrondissements doit être considérée avec prudence. Mais ce biais lié à la sélection des migrants renforce dans le même temps le constat en France d'une profonde inégalité socio-économique entre, d'un côté, Paris, la région parisienne et les principales métropoles régionales du pays et, de l'autre, le reste du territoire. En effet, il y a bien en France des mouvements migratoires de jeunes adultes, étudiants et actifs diplômés de l'enseignement supérieur, vers et entre les très grandes villes du pays (Haran, Garnier, 2019). De ce fait, la concentration élevée de diplômés de l'enseignement supérieur accentuée par les mouvements migratoires centripètes, se traduit comme le cas italien le révèle, par une diminution de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur et une augmentation de celles des ouvriers-employés au sein de cette même population. Et pourtant, en France, Paris, sa région et les grandes métropoles régionales présentent des indicateurs bien meilleurs que ceux de la quasi-totalité des autres territoires. Dans le cas présent, l'existence de ce biais statistique peut être mobilisé positivement pour accentuer le constat d'une profonde inégalité territoriale en France en matière de conversion des diplômes de niveau tertiaire sur le marché du travail.

En dépit des contraintes méthodologiques qui rendent difficiles les comparaisons dans le temps et entre pays, les résultats présentés dans ce texte permettent donc de mettre en parallèle de manière incontestable la croissance de la proportion de diplômés de niveau tertiaire au sein de chaque génération en France et en Italie et :

- les difficultés croissantes que les actifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont pour convertir leur formation sur le marché du travail et obtenir un emploi correspondant à cette dernière ;

- la capacité très inégale des territoires à offrir des débouchés adaptés à leur formation pour cette catégorie d'actifs.

En France comme en Italie, faire des études garantit de moins en moins la possibilité d'occuper un emploi de cadre. Mais quand c'est le cas, cette opportunité a souvent un coût résidentiel important. En France, l'horizon résidentiel d'un diplômé de l'enseignement supérieur souhaitant occuper un emploi de cadre se trouve le plus souvent dans une très grande ville. En Italie, c'est dans la moitié nord du pays que se concentre ce type d'opportunité professionnelle. Mais pour les jeunes Italiens, une migration interne ne suffit pas toujours, loin de là, et nombre d'entre eux n'ont d'autre alternative que celle de quitter le pays (Bruzzone et al., 2014 ; Fondazione Migrantes, 2019 ).

De part et d'autre des Alpes, faire des études supérieures conduit donc souvent à une mobilité géographique. Si les diplômés protègent du chômage, ils ne garantissent pas à ceux qui les détiennent d'occuper le métier pour lesquels ils ont été formés ni de résider là où ils aimeraient le faire. L'ambition d'être cadre a donc un coût résidentiel important. En France, l'horizon résidentiel d'un diplômé de l'enseignement supérieur est le plus souvent une grande métropole. Pour un Italien originaire du Mezzogiorno, c'est aller habiter le nord du pays où le coût de la vie est plus élevé et les opportunités plus rares qu'auparavant. C'est aussi, bien souvent, accepter des conditions précaires, notamment en matière de logement, lorsque l'emploi ne précède pas la mobilité. C'est bien sûr encore plus le cas, potentiellement, pour ceux qui partent dans des pays susceptibles d'offrir un emploi ou/et un salaire correspondant aux attentes inhérentes aux études poursuivies.

## Références bibliographiques

- Argentin G., Ballarino G. (2014). I rendimenti dell'istruzione: variazioni nello spazio e nel tempo. In: P. Barbieri e G. Fullin (a cura di), *Lavoro, istituzioni, diseguaglianze. Sociologia comparata del mercato del lavoro*, Bologna, Il Mulino.
- Bonifazi C. (a cura di). Migrazioni e integrazioni nell'Italia di oggi, IRPPS Monografie(2017): 7.
- Ballarino, G., Scherer, S. (2013). More investment, less returns? Changing returns to education in Italy across three decades. *Stato e mercato*, 33(3), 359-388.

- Bonifazi C. (2015). Le migrazioni tra Sud e Centro-Nord : persistenze e novità, in I. Gjergi (a cura di), *La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali*. Edizioni Ca'Foscari. Venezia. pp. 57-69.
- Borghans L., De Grip A. (eds.) (2000). *An Overeducated Worker? The Economics of Skill Utilization*. Cheltenham: Elgar.
- Bruzzone S., Mignolli N., Pace R. (2014). Le tendenze recenti e un'analisi retrospettiva delle variazioni anagrafiche per trasferimento di residenza degli Italiani da e per l'estero. In: Fondazione Migrantes. (a cura di): Delfina Licata, *Rapporto Italiani nel Mondo 2014*. p. 36-49, Perugia: Tau Editrice.
- Carella M., Heins F. (2018). Les conséquences de la crise économique sur les comportements démographiques en Italie. In : Golaz V., Lefèvre C., Veron J. (sous la direction de), *La crise dix ans après. Quels effets sur la conjoncture démographique des pays d'Europe du Sud ?*, Document de Travail, n°. 239, pp. 63-86, INED, Paris .
- Delpirou A., Rivière D. (2013). Réseau urbain et métropolisation en Italie : héritages et dynamiques, *Géococonfluences*, 2013, mis en ligne le 5 décembre, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/articles-scientifiques/reseau-urbain-et-metropolisation-en-italie-heritages-et-dynamiques>
- Dumont G.-F. (2015). Une idéologie de la métropolisation ? *Population & Avenir*, n° 722 : 4.
- Eurofound (2014). *Drivers of Recent Job Polarisation and Upgrading in Europe*, Dublin: Eurofound.
- Fondazione Migrantes (2019). *Rapporto Italiani nel Mondo*, Tau editrice.
- Haran L., Garnier M. (2019). *Rapport 2018 de l'Observatoire des territoires. Les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux*. Commissariat à l'égalité des territoires, Paris.
- Istat (2019). *Livelli di istruzione e ritorni occupazionali, anno 2018*. Rome
- Léger J.-F. (2014). Plus de diplômés, plus d'inégalités territoriales ? *Population & Avenir*, n° 718:4-7.
- Pugliese E. (2015). Le nuove migrazioni italiane: il contesto e i protagonisti. In: I. Gjergi (a cura di), *La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali*, Edizioni Ca'Foscari, Venezia, pp. 25-38.
- Svimez (2013). *Rapporto Svimez 2013 sull'economica del Mezzogiorno*, Il Mulino, Bologna.

Van Puymbroeck C. (2010). Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision. *Insee Première*, n° 1278.